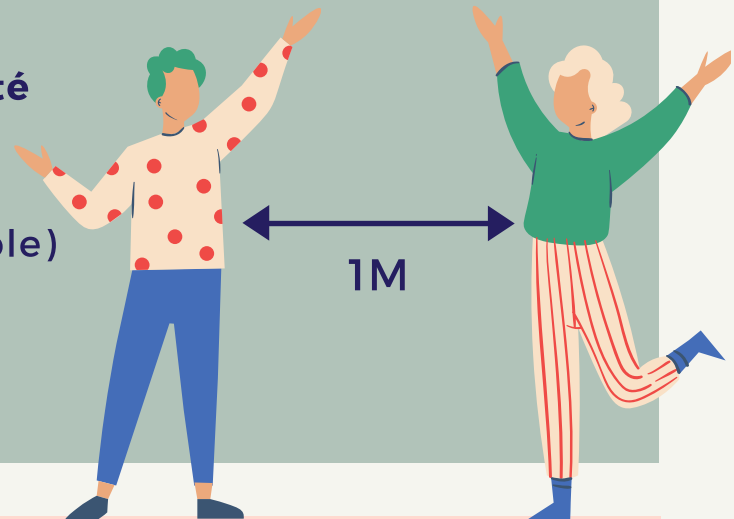


PROTÉGEONS LES GARDIENS ET LES EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

DISTANCE DE SÉCURITÉ

Respectez la distance de sécurité
(1 mètre minimum)
avec le personnel de proximité
(gardiens et employés d'immeuble)
comme avec vos voisins.

Et saluons-nous de loin !



ORDURES MÉNAGÈRES / ENCOMBRANTS

Afin de protéger le personnel de proximité, mais aussi vous, vos voisins et les éboueurs de la commune, merci de veiller à bien fermer vos sac-poubelles avant de les déposer.

Nous vous remercions de limiter au maximum le dépôt d'encombrants. En effet, les capacités d'enlèvement des services communaux sont réduites et la priorité est donnée aux ordures ménagères.



RESTONS CHEZ NOUS

Soyons solidaires avec le personnel de santé, mais aussi tous ceux qui continuent à travailler en raison du caractère essentiel de leur métier (gardiens, employés d'immeuble, caissiers...).

Restons chez nous ! Et stoppons tout rassemblement en parties communes.



La bienveillance et le civisme de chacun,
sont plus que jamais nécessaires.

N'oubliez pas de vous laver les mains très souvent !